

Région → Actualité

URANIUM ■ Areva stocke les sédiments radioactifs d'un étang de Compreignac sur son site de Bellezane

Les sédiments de La Rode en question

Areva a curé l'étang de La Rode à Compreignac en 2010. Ses sédiments, jusque-là stockés dans un pré, sont transportés sur le site de Bellezane, à Bessines.

Laurent Bonilla

Des curages d'étang dans la région de Bessines, on en a déjà vu. Areva le fait de plus en plus souvent, puisque le numéro un du nucléaire dans le monde s'est engagé à dépolluer autant que possible ses anciens sites miniers et les alentours.

A la fin de l'année 2008, Marie-Françoise Ribière, propriétaire de l'étang de La Rode à Compreignac (8.000 m²), est contactée par Areva. Des prélèvements ont indiqué que « les sédiments étaient fortement marqués ». « Ce qui ne veut pas dire dangereux », plaide Areva.

Dans un pré

Areva procède à un curage (sans vider l'étang) en juin 2010, en extrait les sédiments (ou boues, mais Areva n'aime pas ce terme), les stocke dans des géotubes, sensés être étanches, entreposés dans



COMPREIGNAC. Les sédiments radioactifs sont transportés sans précaution, mais Areva assure qu'il n'y a aucun danger. Ce n'est pas l'avis de tout le monde. PHOTO PASCAL LACHENAUD

le pré d'un particulier (après convention avec ce dernier), à Compreignac, au lieu-dit Pontabrier, tout près de la rivière du Vinco.

Hier matin, Areva a procédé à une opération de communication pour marquer le début des travaux de transfert : les 5.000 m³ de sédiments sont trans-

portés par camion (dans la benne à l'air libre) et dirigés vers le site de Bellezane, à Bessines. L'opération doit durer cinq semaines, et Areva assure

donc que les sédiments sont sans danger, ni environnemental, ni sanitaire. Les employés de l'entreprise de travaux publics Meyzie - partenaire habituel d'Areva - travaillent sans protection, « sans peur aucune », assure l'un d'eux.

Agacement

L'association Sources et Rivières du Limousin est choquée : « Bien sûr que c'est dangereux, nos propres mesures l'ont montré », explique Antoine Gatet, le juriste de l'association qui avait porté plainte contre Areva pour cet entreposage sans autorisation dans le pré. De fait, le 1^{er} juin, la préfecture avait enjoint Areva de déplacer les sédiments dans les trois mois. « Areva se retrouve donc en situation délictuelle », constate Antoine Gatet.

Là-dessus, Marie-Françoise Ribière ne cache pas son agacement : « Areva m'a dit qu'ils n'avaient pas pu curer tout l'étang, et que le reste ne pourra être fait avant 2014 ». Ce n'est pas tout : Mme Ribière avait un projet d'activité de pêche de loisir avec

création de gîte. Or, en décembre 2010, l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire, service de l'Etat) lui a écrit en lui disant que « la pêche ne peut être envisagée et que la consommation de poisson n'est pas recommandée ».

« Si ces sédiments ne sont pas dangereux, pourquoi les curer ? », demandent de concert la propriétaire et Antoine Gatet.

Areva a répondu à tout : application du principe de précaution, « afin de rassurer la population ».

Si le délai de trois mois n'a pas été respecté, « c'est parce que l'arrêté préfectoral autorisant le transfert à Bellezane est arrivé le 19 août ». Si l'étang de La Rode n'a pas été totalement curé, « c'est parce que l'administration n'autorise qu'un certain volume de stockage à Bellezane. Nous espérons avoir un site définitif en 2014. »

Enfin, concernant la lettre de l'ASN à Mme Ribière, Bruno Schira, directeur d'Areva-Bessines, tempère : « Il ne s'agit pas d'une interdiction formelle ». Pas sûr que cela rassure les personnes concernées... ■

Compreignac (87) • ENVIRONNEMENT

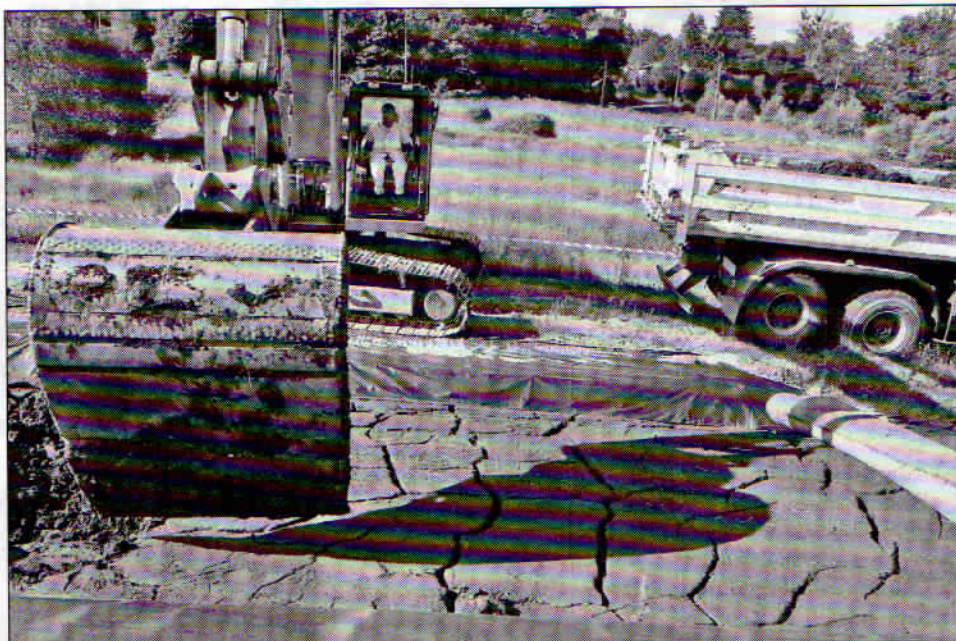
Areva déplace enfin ses boues radioactives

Mis en demeure de déplacer les sédiments radioactifs sortis de l'étang de la Rode, l'industriel vient enfin de démarrer le chantier, à quelques jours de la date butoir d'évacuation.

Durant cinq semaines, des camions vont transporter des sédiments radioactifs contenus dans des géotubes stockés à l'entrée de Compreignac, près de l'étang de la Rode. Il était temps, car l'arrêté du 1^{er} juin mettait Areva en demeure d'enlever ces déchets radioactifs sous trois mois. Le chantier, prévu pour durer cinq semaines, va donc dépasser cette date butoir, mais pour la préfecture de la Haute-Vienne comme pour la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Limousin, c'est juste «*regrettable, car l'important est que cela soit fait*».

Sources et Rivières du Limousin à l'origine de l'alerte sur ce stockage illégal n'est pas du même avis. «*Cette fois encore, Areva ne respecte pas les arrêtés de mise en demeure. Nous avons l'intention de nous rendre sur le site le 1^{er} septembre pour faire constater par huissier qu'une partie des géotubes est toujours là et porter plainte*», prévient Antoine Gatet, le juriste de l'association.

Bruno Schira, directeur de l'établissement de Bessines se veut rassurant. «*Ces tubes ne présentent pas de danger sanitaire pour les riverains*». Il reconnaît cependant que ces sédiments, provenant de l'accumulation, durant des années, des particules contenues dans les eaux sortant



Prévu pour durer 5 semaines, le chantier pourrait s'arrêter en cas de gros orage. (Photo Murielle Dupuy)

des mines, ont une activité radioactive quatre fois supérieure à la valeur de référence admise par le code de la santé publique pour le rayonnement de l'uranium. «*Il faudrait néanmoins en ingérer beaucoup pour que le risque soit réel et ces boues étant encore très humides, leur déplacement ne génère pas de poussière*», précise-t-il. Sur le chantier, les salariés de l'entreprise de travaux publics prestataire ont été équipés d'un dosimètre et il leur a été recommandé de porter des gants lors de la découpe des géotubes.

En invitant les médias, Areva voulait montrer l'intérêt qu'elle porte à cette opération de dépollution. Pourtant, l'industriel a, une fois de plus,

fait preuve de désinvolture. La décision de curage des boues de l'étang de la Rode remonte à 2009, après avoir effectué des prélèvements lors de la vidange de cette deuxième retenue sur le circuit des eaux d'exhaures. Depuis 2006, Areva qui ne peut se soustraire à son obligation d'assainir ses anciens sites miniers, effectue divers contrôles et si besoin, le curage des retenues critiques, comme cela fut le cas à Saint-Pardoux. Pour stocker ces sédiments, Areva utilise l'ancien site minier de Bellezane (87), mais l'industriel s'est rapidement aperçu que la quantité de boues à stocker était nettement supérieure à ses estimations. En 2008, il a demandé l'autorisation de

porter la capacité à 60.000 m³, mais n'a obtenu que 52.600 m³. «*L'injonction de curer l'étang de la Rode est arrivée au mauvais moment. Comme nous n'avions pas la possibilité d'entreposer les boues à Bellezane, nous les avons provisoirement stockées sur cette parcelle*», souligne Bruno Schira.

Une nouvelle autorisation d'augmenter la capacité de Bellezane vient d'être déposée. La propriétaire de l'étang de la Rode devra donc patienter encore avant que son plan d'eau soit totalement dépollué.

Seul Marcel Bonnefont, l'un des riverains semble ravi de la disparition de ces géotubes qui dépréciaient sa maison ■

JACQUES GRARE